



Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris
UCP@paris.fr - <http://cadresvp.free.fr/>

Petite Enfance : la mobilisation se poursuit les 8, 9 et 10 juin 2011

La Mairie de Paris, au cours de la réunion du 26 mai avec l'intersyndicale dont est membre l'UCP, n'a formulé aucune nouvelle proposition pour répondre aux revendications sur les effectifs dans les établissements et sur la prime Petite Enfance.

L'assemblée générale et les organisations syndicales réunies le 27 mai considèrent que la proposition de créer 90 postes de contractuels - alors que la Mairie estime elle-même à 250 le nombre de postes nécessaires - ne correspond pas aux besoins des enfants, des parents et des personnels. Les mesures de redéploiement des personnels qui effectuent des remplacements risquent d'aggraver les conditions de travail de toutes les équipes.

L'assemblée a donc réaffirmé sa demande de **création de 250 postes supplémentaires** pour permettre de renforcer le volant de remplacement. L'assemblée maintient la revendication d'une **prime Petite enfance avec 80% de part fixe**.

L'assemblée générale des personnels a décidé de **reconduire la grève les 8, 9 et 10 juin**.

Le 8 juin, tous les personnels de la DFPE sont appelés à faire grève toute la journée ! Assemblée à 9 heures 30 à la Bourse du Travail, 3, rue du Château d'Eau, métro République ; manifestation à 10 h30 avec les parents ; pique-nique sur la place de l'Hôtel de Ville avec les parents à 12 heures.

Le 9 Juin, grève des responsables et adjointes.

Le 10 juin, grève des personnels auprès des enfants et des ATEPE.

L'intersyndicale ne manquera pas de communiquer tous les éléments d'information sur le déroulement de ces grèves et manifestations.

Comme nous l'avons déjà exprimé, il est maintenant urgent de retrouver des conditions de travail satisfaisantes pour un meilleur accueil des enfants dans l'intérêt de tous : personnels de la Petite Enfance, Mairies d'Arrondissement, Municipalité et DFPE.

Réforme de la Catégorie B : suite...

La DRH a réuni le mardi 17 mai 2011 toutes les organisations syndicales (OS) **pour la mise en œuvre de la 2^{ème} vague de la réforme de la catégorie B**. Après un bref bilan de la 1^{ère} vague de cette réforme, l'administration a présenté aux OS le calendrier des 2 autres vagues.

Bilan de la 1^{ère} vague

Les personnels de maîtrise, les secrétaires administratifs des administrations parisiennes et les secrétaires médicaux et sociaux percevront les augmentations consécutives aux reclassements de la réforme de la catégorie B sur la fiche de paie de mai avec un effet rétroactif au 1^{er}/04/2011.

Le calendrier prévisionnel des examens professionnels de classe exceptionnelle organisés, à titre transitoire en 2011, a été communiqué par l'administration. L'administration s'est engagée à fournir aux OS, après chaque examen, les épreuves, des statistiques et les retours du jury. L'UCP a sollicité le calendrier des groupes de travail annoncés antérieurement par la DRH sur la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP). La RAEP permet d'introduire dans les concours, à la place d'une épreuve académique, une épreuve professionnelle. L'UCP a aussi sollicité la communication des ajustements budgétaires nécessaires aux « promotions exceptionnelles » à considérer comme des intégrations, notamment pour les adjoints administratifs des administrations parisiennes.

Par ailleurs, dans le cadre du droit d'option proposé aux infirmiers, 19,5% d'entre eux ont opté pour rester en catégorie B, le reste ayant opté pour la catégorie A. Ces reclassements interviendront sur la fiche de paie de juin avec un effet rétroactif au 1^{er}/12/2010.

Calendriers des 2^{ème} et 3^{ème} vagues

La 2^{ème} vague devrait concerner les Educateurs des Activités Physiques et Sportives (EAPS) ; les statuts ont été transmis au Conseil d'Etat après un avis favorable du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de février 2011 pour une publication prévue prochainement. Le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes visé est celui du 29 juin avec un passage au Conseil de Paris de juillet 2011 pour un effet envisagé sur les fiches de paie d'octobre avec une rétroactivité au 1/8/2011.

La 3^{ème} vague portera sur les filières sociale et culturelle ; les textes des corps concernés sont toujours en attente des avis des Conseils Supérieurs de la Fonction Publique d'Etat ou Territoriale. Certains projets de texte sont connus mais ne donnent pas encore de vision globale de ces 2 filières (fusion de corps pour les uns, reclassement ou non en catégorie A pour les autres) auxquelles s'ajoutent des incertitudes liées aux décisions à venir spécifiques à la Ville de Paris concernant : la spécialité multimédia, les techniciens des services culturels, les techniciens de la surveillance spécialisée, les contrôleurs de sécurité, l'intégration des agents de la trilogie assainissement, fossoyage et propreté ainsi que certains chefs d'équipe du nettoyage (plus de 600 agents) dans un corps de technicien et non dans celui des agents de maîtrise.

L'UCP a réitéré sa demande relative à l'intégration des Agents de Logistique Générale (ALG) exerçant des responsabilités d'encadrement ou de technicité ; 4 types de fonctions justifient cette intégration : inspecteur de secteur encadrant des personnels de ménage, huissier en chef de mairie d'arrondissement, responsable de site (DJS, DASCO et DPP) et responsable d'accueil de l'Hôtel de Ville. Nous avons à nouveau revendiqué pour les ALG un débouché en catégorie B et l'intégration dans un des futurs corps techniques qui sera créé dans le cadre de la réforme de la catégorie B. L'intégration concernerait les agents ayant atteint le grade d'ALG principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe. Pour les agents exerçant ces mêmes fonctions sans avoir atteint le grade de principal de 2^{ème} classe, l'UCP revendique également une étape intermédiaire par détachement sur un emploi fonctionnel, le temps que les agents concernés remplissent les conditions pour une intégration en catégorie B.

L'administration n'est pas favorable à cette proposition d'intégration en prétextant que les ALG concernés (environ une cinquantaine d'agents) auraient des difficultés à évoluer dans la catégorie B. La DRH retient uniquement la solution de l'emploi fonctionnel. Nous ne pouvons entendre cet argument, qui méconnaît leur métier, l'élévation de leur niveau de formation et d'exercice de responsabilités ou de technicité. C'est aussi faire de la discrimination négative entre les filières de métiers, certains auraient droit à l'intégration, pas les ALG ? Pourquoi cette réforme ne permettrait-elle pas de réduire les disparités de déroulement de carrière, en cohérence avec la volonté affirmée de la municipalité « d'améliorer les parcours de carrière, de réduire les effets de certaines décisions gouvernementales ».

En outre, l'UCP a réaffirmé son opposition à la fusion éventuelle des contrôleurs de sécurité avec un futur corps technique (ce qui constituerait un déni de la filière sécurité, pourtant reconnue dans les autres fonctions publiques), tout en rappelant la nécessité d'intégrer les inspecteurs de sécurité exerçant les fonctions de Relais Technique d'Arrondissement (RTA), dans le corps des contrôleurs de sécurité (ces fonctions de RTA étant dévolues aux contrôleurs de sécurité).

La 3^{ème} vague devrait aussi concerner les Techniciens Supérieurs qui doivent attendre la publication du statut de leurs homologues du ministère de l'Ecologie (ex-Équipement) prévue pour l'automne 2011.

Sur la question de l'administration de la fusion portée par l'UNSA des techniciens de surveillance spécialisée avec les techniciens supérieurs, l'UCP s'est prononcée défavorablement. Surpris de cette demande, le président du Syndicat des Techniciens de Paris, composante de l'UCP, a précisé qu'un tel regroupement ne correspondrait ni à une logique de métier ou ni à une expertise technique avérée. A cette occasion, il a été rappelé la demande de l'UCP de l'intégration des dessinateurs dans le futur 1^{er} grade du Nouvel Espace Statutaire des techniciens supérieurs dont les modalités devront être proches de celles retenues pour la filière multimédia. Enfin, l'UCP s'est déclarée ouverte à une discussion sur l'intégration des personnels de cette filière (intégré provisoirement dans le corps des techniciens des services culturels) dans le NES des techniciens supérieurs dès lors que ceci est compatible avec les missions du futur 1^{er} grade.

Le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes visé pour cette 3^{ème} vague devrait être celui de la fin novembre 2011, avec un passage au Conseil de Paris de décembre 2011, pour un effet sur les fiches de paie de février 2012 avec rétroactivité au 1/1/2012.

L'UCP a demandé la communication d'un schéma représentant la future architecture envisagée par la Ville de Paris pour les corps concernés par ces 2 dernières phases. La prochaine réunion plénière est prévue début juin 2011. Nous ne manquerons pas de continuer à vous tenir informés.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45